

régénérées. Nous sommes donc en droit de demander à la ville, notre mère et notre cœur, de se mettre à la tête du mouvement que nous nous efforçons d'exciter partout. Faisons des vœux pour qu'elle exauce une prière si légitime.

Par ordre de plusieurs amis de la tempérance.

Parlement Provincial.

L'ouverture de la troisième session du 3^e parlement des Provinces du Canada a eût lieu Mardi, à 3 heures de l'après midi, à Toronto. Voici le discours d'Ouverture, prononcé par Son Excellence le Gouverneur-Général.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, et Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je regrette profondément d'avoir à vous annoncer la mort de la Reine Douairière, dont les vertus la rendaient chère à toutes les classes des sujets de Sa Majesté.

Les occurrences de l'année dernière, et la nécessité de procurer un local convenable pour les séances du parlement, m'ayant imposé le devoir de prendre en considération, pendant la vacance, le sujet important de l'adresse de la Chambre d'Assemblée, de la dernière session, relativement aux lieux où la Législature devait s'assembler à l'avenir, j'ai cru devoir, après mûre délibération, vous convoquer ici.

Les changements importants qui viennent d'être faits aux lois de navigation, et les améliorations effectuées aux canaux provinciaux, tendront, je l'espère, à avancer essentiellement les intérêts commerciaux de la province, et à attirer par la route du Saint-Laurent une portion considérable de l'émigration d'Europe à ce continent.

Ce m'est un grand plaisir du pouvoir vous informer que des avis récents d'Angleterre indiquent une amélioration marquée dans la valeur des fonds publics canadiens sur le marché britannique. Vos délibérations, j'en suis persuadé, tendront à encourager la confiance renaissante.

Je sens de quelle importance il est pour ces colonies que le commerce entre les provinces anglaises de l'Amérique du Nord soit affranchi de toutes restrictions. J'ai été, pendant la vacance, en communication à ce sujet avec les lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, et avec le gouverneur de Terre-Neuve. Je recommande à votre considération la convenance de donner à ce gouvernement des pouvoirs qui le mettent en état de répondre aux avances des autres colonies dans un esprit libéral.

L'acte passé à la dernière session pour établir un commerce réciproquement libre entre le Canada et les États-Unis dans certains articles du produit naturel des deux pays n'est pas encore entré en opération. Je suis informé qu'une mesure correspondante est maintenant sous considération dans le congrès des États-Unis.

Par un acte passé à la dernière session du parlement impérial, tout le contrôle des postes intérieures dans l'Amérique Septentrionale anglaise est dévolu aux autorités provinciales et quelque mesure ultérieures qui soient nécessaires de la part de la législature canadienne, pour assurer aux habitants de ces provinces les bienfaits d'un tarif postal à bas prix et uniforme, j'ai la confiance que vous serez prêts à les adopter.

La convenance d'augmenter la représentation parlementaire de la province occupera probablement votre attention.

Il sera soumis à votre considération une mesure fondée sur le rapport des commissaires chargés de faire une enquête sur la conduite, la discipline et l'administration du pénitencier provincial, la richesse et la population croissante de la province, et l'aversion de plus en plus prononcée pour la peine capitale, rendant très-important que la discipline établie dans le pénitencier et les prisons de la province soit efficace, autant que possible, pour la prévention des crimes et la réformation des criminels.

Je vous ferai mettre sous les yeux des communications qui m'ont été transmises par le principal secrétaire d'état pour les colonies, de la part des commissaires pour l'avancement de l'exposition de produits de l'industrie de toutes les nations qui doit avoir lieu en 1851. J'ose exprimer l'espoir que l'industrie et les productions du Canada seront convenablement représentées dans cette intéressante occasion.

Conformément à un acte de la dernière session, la pratique et la procédure de la cour de chancellerie du Haut-Canada ont été placées sur un pied uniforme propre à faciliter l'expédition des affaires de la cour et à diminuer les frais pour les

plaideurs. Je vous ferai communiquer des copies des règles qui ont été promulguées dans ce but.

Je recommanderais comme analogue, et peut-être d'une égale importance, l'examen de la juridiction et de la pratique des cours inférieures dans cette partie de la province, en vue de l'extension de leur sphère et de leur utilité, en diminuant autant que possible les frais des justes.

Le règlement des municipalités, la construction de prisons et de salles d'audience dans le Bas-Canada, le tirage et la composition des jurys, et la répartition des taxes locales dans le Haut-Canada, sont des sujets qui sans doute occuperont votre attention.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je vous ferai soumettre les comptes publics et les estimations pour l'année. Je recommande à votre attention une enquête sur les recettes et les dépenses de la province. Je compte sur votre empressement à accorder les subsides qui sont nécessaires pour le service public et pour le maintien du crédit provincial.

Honorables Messieurs, et Messieurs,

J'ai cru qu'il était de mon devoir, dans l'exercice de la prérogative qui m'est confiée, de marquer de la désapprobation de Sa Majesté la conduite de certaines personnes, tenant des commissions sous le bon plaisir de la couronne, qui ont avoué formellement le désir d'amener la séparation de cette province d'avec l'empire dont elle fait partie. J'ai lieu de croire que les vues manifestées par ces personnes, et par celles qui agissent de concert avec elles, n'ont trouvé faveur auprès d'aucune portion considérable des sujets de Sa Majesté. La grande majorité du peuple de la province a donné, dans cette conjoncture, des preuves non équivoques de loyauté envers la Reine et d'attachement à la connexion avec la Grande-Bretagne.

Il attend de son propre pays le redressement des griefs dont l'existence serait prouvée, et l'adoption de mesures d'améliorations propres à assurer son bonheur et sa prospérité.

Je m'assure que la confiance placée dans la sagesse du parlement sera justifiée par vos actes, et que tandis que vous n'épargnerez pas les abus, vous ne troquerez pas contre des nouveautés des droits chers aux sujets britanniques, et n'abandonnerez pas ces principes de bonne foi, de morale et de liberté constitutionnelle dont la stricte observation a permis à la Grande-Bretagne, avec la permission de Dieu, de traverser intacte bien des périls.

— Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs, que nous recevrons, comme par le passé, du siège du gouvernement, une correspondance régulière de ce qui se passera en Chambre pendant la présente session.

Nous simons à attirer l'attention de nos lecteurs, sur l'important ouvrage intitulé : "Le lendemain de la Victoire," que nous publions actuellement dans notre feuille. Cet ouvrage, écrit par un des écrivains les plus distingués de la France, M. Louis Veuillot, rédacteur-en-chef de l'*Univers*, mérite d'être lu et médité profondément. C'est un livre écrit dans l'intérêt du peuple, afin de le prémunir contre la séduction de la démagogie et l'empêcher de tomber dans l'abîme que lui creuse sous ses pas, *ses Vautours* à face humaine, comme ils s'en trouvent sous toutes les formes des gouvernements, qui veulent l'entraîner dans les voies révolutionnaires sous de vains prétextes et le plus souvent pour satisfaire leurs penchants égoïstes et passionnés. Bah ! qu'est-ce que ça fait qu'il y ait ou non des flots de sang de répandus, pourvu qu'un principe soit sauvé !

A propos de cet ouvrage, nous lisons ce qui suit dans la correspondance Lyonnaise des *Mélanges* :—

"L'auteur parle comme s'il avait eu une vision de ce que seraient les êtres qu'il montre à ses lecteurs une fois parvenus aux honneurs suprêmes. Cette vision, qui ne l'a pas eue ? Qui n'a entrevu par la pensée le lendemain de la victoire du socialisme sur la société, le pouvoir renversé pour faire place non pas un autre pouvoir, mais à l'avènement de l'archi-anarchie les lois humaines déchirées après que la loi divine a été effacée des cœurs, toutes les passions cruelles et brutales déchaînées, toutes les fureurs aujourd'hui mal contenues éclatantes à la fois, fureurs contre lesquelles ni la religion, ni la propriété, ni la famille, ni l'innocence des enfants, ni la chasteté des femmes, ni les plus saintes vertus ne trouveront ni grâce ni pitié. Qui n'a reculé d'épouvante en songeant à l'avenir ? Nos cités seraient en feu, nos rues et nos maisons teintes du sang de nos amis, de nos frères, de nos enfants et de nos femmes ? Cette vision, ou l'écart de sa pensée avec autant de précipitation qu'on écarte une peinture pleine de terreur qui vous fait faillir le cœur. On ferme les yeux pour ne point voir, on s'étourdit pour ne pas réfléchir, et on danse à cœur joie sur un